«LE CHANT DES ASSOCIATIONS FESTIVAL»

SAMEDI 1ER JUIN 2024

CHARTE D'ADHESION

Les associations participant à l'évènement s'engagent à :

- Proposer une ou des animations participatives sur le site .
- Que ces animations soient entièrement gratuites pour les participants.
- S'associer avec une autre association locale à l'occasion de cet évènement (facultatif pour le bar).
- Ne pas diffuser de la musique.
- Ne rien vendre sur le site (sauf bar & restauration).
- A participer aux réunions de préparation inhérentes au festival (3 maximum).
- A mettre à disposition ses ressources matérielles et humaines si nécessaire.
- A participer au montage et démontage du site (8h00 et dès 18h00).
- A respecter le planning établi.
- A communiquer sur l'évènement via son réseau de publics et de partenaires.
- A participer à la distribution de flyers et d'affiches sur l'entité.
- A être autonome pour le transport de son matériel.
- A préconiser une animation ou un atelier sans besoin électrique.
- A autoriser l'utilisation des images appartenant à son organisation (photos, logos...).

➔ *Candidature via le formulaire en annexe*

« candidature animation & atelier »

pour le 05 FEVRIER 2024 AU PLUS TARD

CE QUE L'ORGANISATEUR OFFRE

- La coordination générale de l'évènement
- La création des supports de communication (affiches et flyers)
- Un plan d'installation sur le site
- L'organisation des rencontres de préparation
- La diffusion vers la presse locale et sur le site de la Ville et les réseaux sociaux
- La mise en relation des partenaires
- La location de matériel urbain auprès de AMCV (**www.amcv.be**)
- La location de toilettes mobiles
- La recherche de matériel si besoin
- L'élaboration du dossier de sécurité et des autorisations nécessaires à l'évènement
- Une possibilité de dépôt de matériel la veille de l'évènement
- Le financement d'un groupe musical en fin de journée

➔ Contact organisateur

Ville de Thuin – Plan de Cohésion Sociale – elise.creusen@thuin.be – 071/55.94.56